

## Conférence interministérielle Santé publique

5 janvier 2022

### Rapport

#### Présents

##### Membres

○ Christie Morreale, Ministre (présidente de la CIM)	Gouvernement wallon
○ Wouter Beke, Ministre + Katrien Van Kets, cheffe de Cabinet	Gouvernement flamand
○ Frank Vandenbroucke, Ministre + Ri De Ridder, conseiller + Jan Bertels, chef de cabinet	Gouvernement fédéral
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Valérie Glatigny, Ministre + Baudouin Byls, conseiller + Nathalie Irebe, conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Alain Maron, Ministre	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Ben Weyts, Ministre ○ Katrien Bonneux, cheffe de cabinet ○	Communauté flamande
○ L Klinkenberg, Ministre + Michèle Pommé	Communauté germanophone
○ Caroline Désir, Ministre + Thomas Gilson	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Saskia Van den Bogaert, cheffe de cellule	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
○ Kurt Doms, conseiller ○ Vincent Hubert, conseiller	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

### Invités

○ Karine Moykens, secrétaire-générale	Présidente du comité Interfédéral Testing et Tracing
○ Carole Schirvel Commissaire adjointe Corona du gouvernement	Commissariat Corona du Gouvernement
○ Tinne Lernout	Sciensano
○ Cecile van de Konijnenburg	RMG
○ Prof. G. Molenberghs	(UHasselt)
○ Prof. E. Vlieghe	(UAntwerpen, GEMS)

## 1.1. Politique de testing, tracing et quarantaine dans les écoles dans le cadre de la prédominance Omicron

Cette CIM se tient en présence des Ministres de l'Enseignement.

Une présentation du Commissariat des points de discussion (*covid et milieux scolaires*) introduit le débat. En outre, une fiche de débat est disponible sur la base des discussions du préparatoire.

### CONCLUSION ET DECISIONS

Les membres de la CIM et les ministres de l'Enseignement s'accordent sur ce qui suit :

- 1 Les enfants de 6-11 ans, avec masque buccal systématique et correctement utilisé dans des classe bien ventilées, sont considérés comme des contacts à faible risque ;
- 2 Si contact à haut risque a eu lieu en dehors de la classe et que l'enfant doit être mis en quarantaine, il peut quitter celle-ci pour aller à l'école ;
- 3 S'il y a 4 cas infectés (ou 25%) dans la classe (symptomatiques ou non), la classe sera mise en quarantaine pendant 5 jours ;
- 4 En même temps, la CIM demande aux parents à ne pas envoyer leurs enfants à l'école en cas de symptômes (même légers) de la COVID-19 ;
- 5 En cas de tels symptômes, demande est faite aussi aux parents d'utiliser l'outil d'auto-évaluation ;
- 6 La mise en place de ces mesures prendront effet le 10 janvier 2022 ; à cette date, la détection de clusters sera appliquée par la médecine scolaire (PSE) et les écoles elles-mêmes. À partir du 17 janvier 2022, les call centers et la médecine scolaire (PSE) collaboreront dans cette démarche.
- 7 La vaccination des 6-11 ans débutant mi-janvier début février, la durée des mesures prises s'étendra jusqu'aux vacances de Carnaval.



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,  
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT**

**8 Pour les enfants de moins de 6 ans, aucune règle n'est modifiée ; il faudra veiller à voir les éventuelles implications des dispositions prises ce 4 janvier .**

**9. La fiche de décision, telle que transmise pour la réunion de ce jour sera affinée avec les décisions prises ; lorsque la fiche sera validée, une proposition de communiqué de presse suivra.**